

Direction régionale du Service médical Nouvelle-Aquitaine

Date	Objet
09/10/2023	Envoi dématérialisé des demandes d'accord préalable appareillage via DépôtDoc
Emetteur	
Service médical de l'Assurance maladie	
Destinataires	
Fournisseurs appareillage	

L'outil DEPOTDOC permet l'envoi sécurisé de la DAP numérisée directement au Service Appareillage de l'Assurance Maladie.



IMPORTANT :

Ce nouveau canal d'entrée est uniquement réservé aux envois des DAP grand appareillage et DAP appareillage Titre IV, et il ne pourra pas être utilisé à d'autres fins.

L'utilisation de DEPOTDOC se substitue à l'envoi des documents papiers par voie postale.

Il est demandé aux professionnels de ne pas adresser les documents papiers dès lors que les DAP ont été transmises via DEPOTDOC.

Prérequis :

- Accès au lien Internet de l'outil DEPOTDOC

ETAPES :

1/ Préparer la pièce à joindre :



Attention, l'ensemble des éléments doit former une seule et unique pièce jointe par DAP

Numériser, en format pdf, les éléments suivants, dans le sens de la lecture et en respectant l'ordre suivant :

- 1 volet complet cerfa N° 11164*04 (1 exemplaire uniquement)
- La prescription médicale complète
- Les éléments médico administratifs complémentaires si nécessaire

1 DAP = 1 seul envoi avec 1 seule pièce jointe

2/ Accéder au lien via l'adresse URL : <https://www.depotdoc.fr/>

Direction régionale du Service médical Nouvelle-Aquitaine

3/ Remplir les champs suivants :

- CPAM d'affiliation de l'assuré
- Nom du fournisseur (= Professionnel appareillage)
- E-mail de contact
- NIR de rattachement avec la clé



Accueil / Professionnel de santé / J'ai un numéro assurance-maladie / Dépôt de DAP Grand Appareillage

Dépôt de DAP Grand appareillage

Ce formulaire est exclusivement réservé à la transmission de demande d'accord préalable pour grand appareillage. X

Si vous avez des questions et/ou des demandes de renseignement, nous vous invitons à contacter le 3608 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (service gratuit + prix d'appel).

* Champs obligatoires ** Au moins un des deux champs obligatoires

L'assuré dépend de la caisse de ..*

CPAM des Deux-Sèvres

Nom du fournisseur *

Email de contact *

Direction régionale du Service médical Nouvelle-Aquitaine

Email de contact *

Nir avec la clef*

Commentaire

(2000 caractères maximum)

Formulaire CERFA n°11164*04: "Demande d'accord préalable pour grand appareillage" *

Charger

Glissez et déposez les fichiers ici ...

[Envoyer vos fichiers](#)

4/ Cliquer sur « envoyer vos fichiers » : le service appareillage reçoit la DAP.
Le délai de traitement de la DAP commence à réception du mail de confirmation, sous réserve de la complétude du dossier.

5/ Confirmation de l'envoi de la DAP numérisée par un accusé de réception (Le délai de traitement de la DAP commence).

Le point de départ des 15 jours de délais commence au jour de réception du dossier sur la BAL électronique du Service Médical hors jours ouvrés/ouvrables.